



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

Sollicitation par défi n° :	2B0KB-1874371	Date	15 novembre 2018
N° de la modification	004	Date de la modification	13 décembre 2018
N° de dossier GCDocs	32843300	N° de référence de SEAG	PW-18-00851200

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour tous les aspects du processus d'approvisionnement, notamment toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	John Campbell
	Numéro de téléphone	613-404-9102
	Adresse de courriel	John.Campbell@canada.ca
	Adresse postale	K1P 0B5
Date et heure de clôture	14h00 21 décembre 2018	
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)	
Destination des biens ou des services	Région de la capitale nationale	
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant la clôture de la sollicitation par défi	ssc.pvrdcprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca	

MODIFICATION DE LA SOLLICITATION #004

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements

La modification 004 vise à :

- Modifier le document de sollicitation;
 - Modifier les pièces jointes de sollicitation; et
 - Publier les questions et réponses 27-48 .
-

Le document de sollicitation est modifié comme suit :

1. À la page 62 **Pièce Jointe 4 Critères d'évaluation C3-1** est modifié comme suit :

Insérer: **Note 1** Aux fins de cette sollicitation, un point d'extrémité unique est défini comme une instance d'application unique qui publie ou s'abonne à la solution.

Les pièces jointes de sollicitation sont modifié comme suit :

2. Publier les instructions de l'annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS).

Ce tableau indique les modifications à la sollicitation et servira d'historique des questions et réponses visant la Sollicitation par défi (SPD) pour une solution de courtier en événements.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.

N° de la Mod # Date de la Mod	Question #	Référence	Question	Réponse
002 29 nov 2018	1	PARTIE 6 Article 6.4	Les entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles faire soumettre une proposition (Comme, de l'Inde ou des États-Unis)	<p>Oui. Les soumissionnaires de l'extérieur du Canada peuvent soumettre une soumission s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations découlant de cette sollicitation, y compris celles décrites au paragraphe 6.4 :</p> <p>L'entrepreneur convient que, même s'il peut accéder à la solution à distance, il ne doit le faire que depuis des emplacements situés au Canada et qu'il accepte de séparer son réseau ou l'accès à son réseau de toutes les manières nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne ne se trouve en dehors des limites géographiques du Canada est capable d'accéder à la solution à distance en utilisant l'infrastructure de l'entrepreneur. L'entrepreneur reconnaît que le Canada peut vérifier la conformité de cet article et s'engage à fournir l'accès à ses locaux et à ses systèmes pendant les heures normales de bureau afin de permettre au Canada ou à ses représentants de mener une telle vérification.</p>
	2	PARTIE 4 Article 4.3.1.2 et Annexe A EDT	Les entreprises doivent-elles venir au Canada pour des réunions?	<p>Au cours du processus de sollicitation :</p> <p>Au cours de l'étape 2, la présentation peut se faire en personne à Ottawa ou par téléconférence ou vidéoconférence, au choix du soumissionnaire.</p> <p>Pendant le contrat, tel que décrit dans l'énoncé des travaux :</p> <p>1.4.1 Lieu des travaux Les travaux de l'étape 3 seront effectués aux installations de l'entrepreneur. Toutefois, dans le cadre de la tâche d'appuyer le Canada lors de la mise à l'essai des prototypes (liée au produit livrable 3),</p>

				<p>l'entrepreneur pourrait être invité à participer à des ateliers. Il aura l'option de participer par téléconférence ou en personne à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec).</p> <p>1.5.1 Lieu des travaux de l'étape 4 Si la Canada exerce l'option 1, les travaux de l'étape 4 devront être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Toutefois, les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 4.2) peuvent être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p> <p>1.6.1 Lieu des travaux de l'étape 4 Les travaux de l'étape 5 doivent être effectués aux bureaux du gouvernement du Canada situés au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6A9.</p> <p>Les tâches liées à la prestation de soutien opérationnel (tâche 5.2) peuvent également être effectuées à distance au moyen d'une connexion sécurisée aux réseaux du gouvernement du Canada à l'aide d'une solution d'authentification à 2 facteurs acceptée du gouvernement du Canada.</p>
	3	PARTIE 6 Article 6.4 et Annexe A EDT	Les fournisseurs peuvent-ils effectuer les tâches (liées à la DP) à l'extérieur du Canada? (Comme de l'Inde ou des États-Unis)	Non, voir la réponse à la question 2.
	4	PARTIE 3 Article 3.2.1	Les soumissionnaires peuvent-ils soumettre la proposition par courrier électronique?	Oui, voir l'article 3.2.1 Soumission électronique des propositions par courrier électronique.

	5	N/A	La couronne a-t-elle publié une demande de renseignements et/ou un ISQ relativement à la présente demande de propositions? Si oui, pouvez-vous divulguer le(s) numéro(s) de sollicitation?	Oui. Vous référer au numéro de sollicitation suivant : Plateforme d'interopérabilité du gouvernement du Canada (PIGC) (24062-17-150) - Achatsetventes.gc.ca
	6	N/A	En raison des délais très courts requis pour la soumission et du fait qu'une réunion des fournisseurs est prévue pour le 29 novembre, supposant que nous aiderons les organisations à mieux comprendre cette demande de propositions, la Couronne pourrait-elle envisager d'accorder une prolongation d'une ou deux semaines pour les soumissions?	La date de clôture de la sollicitation par défi a été prolongée au 21 décembre 2018.
	7	PARTIE 1 Article 1.4.1 et Annexe A EDT	La couronne peut-elle fournir des informations plus détaillées sur le fonctionnement de l'étape 3: livraison et test du prototype de solution Événement Broker pour la ligne de la page 5 de la sollicitation par défi « Les prototypes doivent être configurés dans un environnement accessible au public (par exemple, un nuage commercial)? » La couronne s'attend-elle à ce que les organisations fournissent leur prototype dans leur propre environnement en nuage permettant aux ministères du gouvernement de tester la solution prototype?	Des détails supplémentaires sont fournis à l'annexe A - Énoncé des travaux : 1.4.2.5 Détails du produit livrable de l'étape 3 a) Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution L'entrepreneur doit livrer le prototype de solution dans l'environnement de l'entrepreneur pour que le gouvernement du Canada puisse y accéder. Le prototype de solution livré doit fournir toute la fonctionnalité telle qu'elle a été définie dans les exigences obligatoires de l'étape 3. L'entrepreneur doit fournir l'accès à l'environnement et au prototype de solution pour un maximum de 30 utilisateurs qui testeront le prototype. Le Canada fournira la liste des utilisateurs au moins 10 jours ouvrables avant la date de livraison. c) Produit livrable 3 : Note de service relatif à la de soutien

				<p>L'entrepreneur doit appuyer l'effort du Canada pour intégrer et mettre à l'essai le prototype de solution. Les mises à l'essai commenceront une fois que le prototype de solution a été livré (Produit livrable 1 : Livraison du prototype de solution) et s'échelonneront sur un maximum de 25 jours ouvrables.</p> <p>Les mises à l'essai comprendront la fonctionnalité telle qu'elle a été indiquée dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3.</p> <p>Dans le cadre du soutien, l'entrepreneur doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• assister à des ateliers organisés par le Canada pour mener à bien les étapes de l'exploitation du prototype de solution. Il peut assister à ces ateliers par téléconférence et vidéoconférence, ou en personne à un bureau à Ottawa (Ontario) ou à Gatineau (Québec). L'entrepreneur pourra y assister en personne ou à distance, à sa discrétion;• fournir une documentation étape par étape pour l'exécution de la fonctionnalité décrite dans les exigences fonctionnelles obligatoires de l'étape 3;• aider le dépannage de tout problème avec l'utilisation du prototype de solution. <p>À la suite de l'achèvement du soutien, l'entrepreneur doit fournir une note de service de soutien pour tenir compte de ce soutien dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du support. Cette note de service de soutien doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none">• une liste de tous les ateliers et de toutes les séances de soutien auxquels il a participé;• une liste et une description de tous les documents fournis à l'appui de la mise à l'essai;• une liste de toute défaillance ou de tout problème réglé au cours des essais de prototypes.
--	--	--	--	--

	8	PARTIE 1 Article 1.1 et 2.2(b)	Un soumissionnaire peut-il soumettre une proposition avec des conditions de licence différentes de celles définies dans le contrat subséquent?	<p>L'article 1.1 des informations générales stipule :</p> <p>« Le Canada accueille favorablement les solutions logicielles composées de composants logiciels disponibles dans le commerce, de composants logiciels non commerciaux (propriétaires), de composants logiciels code source libre ou de toute combinaison de ceux-ci. La méthode d'évaluation ne fait pas la distinction entre les solutions comportant des composants, qui peuvent être soumis à différents régimes de licence. Le Canada exigera que les logiciels commerciaux et autres composants logiciels exclusifs soient concédés sous licence au Canada conformément au SACC 4003, et que tous les composants de logiciel à code source libre soient concédés sous licence au Canada sous la licence MIT. Au cours de la période de sollicitation, les fournisseurs doivent indiquer s'ils exigent des conditions de licence différentes pour les composants de la solution potentielle du fournisseur. Les fournisseurs doivent proposer des conditions de licence de logiciel alternatives pendant la période de sollicitation afin que le Canada puisse déterminer s'il peut accepter les conditions de la licence de remplacement. »</p> <p>Si un soumissionnaire souhaite soumettre des conditions de licence différentes, il doit le faire pendant la période de sollicitation afin que le Canada, le cas échéant, puisse les mettre à la disposition de tous les soumissionnaires, au moyen d'une modification formelle de la sollicitation.</p> <p>Comme spécifié au paragraphe 2.2 Demandes de renseignements – sollicitation par défi :</p>
--	---	---	--	--

				« Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard dix (10) jours civils avant la date de clôture de la sollicitation par défi. Les demandes de renseignements reçues qui ne satisfont pas à cette condition pourraient ne pas être traitées. »
	9	PARTIE 1 Article 1.4.1	À quel moment les soumissionnaires recevables devront-ils être prêts à livrer la présentation définie à l'étape 2?	Les soumissionnaires devront être prêts à livrer la présentation dans un délai de deux jours ouvrables environ après avoir été informés qu'ils se qualifient pour l'étape 2.
003 7 déc 2018	10	PARTIE 3 Article 3.4 et Annexe B	Est-il prévu que les limites de prix incluent toutes les licences de logiciel?	Oui. Comme indiqué à l'article 3.4, « Lorsqu'il en est fait la demande dans la pièce jointe 2, le soumissionnaire doit fournir des prix fermes et tout compris pour le logiciel sous licence et les services d'abonnement. Ces prix tout compris doivent inclure toute mise à niveau ou mise à jour qui pourrait être nécessaire pour satisfaire aux obligations de l'entrepreneur décrites à l'annexe A : Énoncé des travaux. »
	11	Pièce jointe 3	Dans le formulaire de réponse (Pièce jointe 3), les champs sont définis avec une limite de 1000 caractères. Nos réponses peuvent dépasser ce nombre. Sommes-nous autorisés à modifier ce formulaire ou devons-nous nous conformer à celui-ci?	La limite révisée pour démontrer chaque critère est de 5000 caractères. Le formulaire est mis à jour dans le cadre cette modification 3. Toute information allant au-delà de 5000 caractères ne sera pas considérée.
	12	N/A	Sommes-nous autorisés à fournir des hyperliens dans nos réponses?	Non. Voir Instructions uniformisée 2003 (2018-05-22) Section 5, Présentation des soumissions, paragraphe 7. « Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission. »

	13	PARTIE 1 Article 1.1	Qui est le fournisseur du bus de services d'entreprise du GC mentionné dans la section 1.1 de la SPD?	Suite SOA Oracle mise en œuvre par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).
	14	PARTIE 1 Article 1.1	Pourquoi ne pas étendre le projet API Store mentionné dans la section 1.1 pour répondre aux besoins de ce défi?	La projet d'API est très différent d'un point de vue fonctionnel et ne prend pas en charge la messagerie asynchrone. Il comporte donc des exigences très différentes.
	15	N/A	Selon les diapositives des étapes et des options, les montants des dépenses sont les mêmes quel que soit le nombre de transactions, n'est-ce pas?	Comme indiqué 6.8.2 Base de paiement Étapes 4 et 5 – Prix plafond Si le Canada exerce l'option 1, 2, 3, 4, ou 5 et à condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement reproduite à l'annexe B, jusqu'à concurrence des prix plafonds indiqués. La base de paiement est basée sur les prix fermes des produits livrables pour la mise en œuvre, les prix unitaire fermes tout compris pour les logiciels sous licence et services d'abonnement et les taux horaires fermes tout compris de la main-d'œuvre. Les prix à payer ne varient pas avec le niveau de transaction.
	16	Pièce jointe 4	Dans la pièce jointe 4, il n'y a pas d'architecture proposée pour la solution, y compris les interactions, les flux de transaction, les déploiements basés sur des API. Ce niveau de détail peut-il être fourni?	Le courtier en événements est un concept architectural standard et nous attendons des soumissionnaires qu'ils proposent leurs propres architectures. À ce stade, le gouvernement du Canada a opté pour une architecture découplée et nous ne pensons pas que nous devons fournir des architectures spécifiques aux soumissionnaires.
	17	N/A	Pouvons-nous obtenir une copie ou un enregistrement de la présentation?	Le compte rendu de cette réunion, y compris les questions, les réponses et la présentation, est joint.

	18	N/A	Il s'agit d'une « sollicitation par défis». S'agit-il d'une ISQ, d'une demande de renseignements ou d'une demande de propositions basée sur des appels d'offres précédentes publiées sur Achat et vente Canada?	C'est une nouvelle approche. C'est une sollicitation, pas une ISQ. C'est une forme ouverte de demande de proposition, un achat basé sur des défis.
	19	Pièce jointe 4	Quel pourrait être le spool moyen accumulé sur tous les consommateurs pendant la panne de RPO?	Voir les critères d'évaluation décrits dans la pièce jointe 4 comme base de cette moyenne. Plus précisément, O4-2, « Exigences de performance » et O5-2 « Objectif de temps de reprise ».
	20	Pièce jointe 4	Peut-on supposer que les spécifications JMS doivent être intégralement mises en œuvre plutôt que partiellement? En d'autres termes, prise en charge complète des sujets et des files d'attente?	Oui, voir pièce jointe 4, C2.1: « Le soumissionnaire doit démontrer que la solution proposée met en œuvre un soutien pour l'interface REST/JSON sur la messagerie HTTP(S) »
	21	PARTIE 4 Article 4.2	Pourriez-vous clairement identifier et expliquer ce qui est requis avant la date d'échéance? S'agit-il strictement des réponses pour les critères obligatoires et des exigences de la première étape, ou la proposition financière est-elle également requise?	La sollicitation a été modifiée pour en améliorer la clarté. Voir la modification ci-dessus.
	22	Pièce jointe 4	MQ fait référence à la mise en file d'attente des messages et aux implémentations FIFO du produit IBM MQ? Lorsque vous parlez de compatibilité MQ, cela signifie-t-il que nous devons nous connecter à MQ ou fournir MQ en tant que courtier?	Le produit IBM MQ. La solution doit se connecter à MQ en tant que point de terminaison, fournisseur ou abonné. Voir pièce jointe 4, C2.2.
	23	Pièce jointe 4	Quelle est la définition des produits tiers? Si un fournisseur décide de regrouper ses produits dans des bibliothèques à code source ouvert, sont-ils considérés comme des tiers?	La sollicitation a été modifiée pour améliorer la clarté. Voir la modification ci-dessus.
	24	Pièce jointe 4	Le nombre de courtiers est souvent dicté par le nombre d'emplacements. Le nombre d'emplacements physiques est-il fourni?	Il devrait s'agir d'un emplacement centralisé. Nous sommes ouverts aux suggestions des fournisseurs à l'étape 4 sur le nombre de nœuds physiques nécessaires pour atteindre les objectifs de disponibilité et de performances (voir la pièce jointe 4).

	25	N/A	Un site de reprise sur sinistre physiquement distinct doit-il être supposé?	Il appartient au fournisseur, en fonction de l'architecture qu'il envisage de mettre en œuvre, de mettre en œuvre la reprise après sinistre et la haute disponibilité distribuée. Nous sommes ouverts aux suggestions.
	26	N/A	Pour les récépissés de livraison, qui est le destinataire prévu?	Le gouvernement du Canada ne s'attend pas à répondre à cette question à ce stade. On s'attend à ce qu'il s'agisse d'un détail de la mise en œuvre et qu'il devrait être examiné à l'étape 3 ou 4. Si l'on s'attend à ce que cette information ait une incidence importante sur la proposition des soumissionnaires, il serait important de nous aviser sans tardée avec une clarification.
004 13 déc 2018	27	Pièce jointe 4	C3.3 - Peut-on supposer que les sujets ont des caractères génériques, étant donné que MQTT est requis et fait partie de la spécification MQTT? JMS peut également prendre en charge le routage d'événements basé sur des caractères génériques, le courtier effectuant le filtrage en fonction de la correspondance des abonnements génériques aux données de sujet publiées. Est-ce une exigence de la capacité du courtier d'événements?	Oui. Voir l'annexe A, Travaux de l'étape 3, article 1.4.2.1: « U2. Établir une rubrique et envoyer des messages à plusieurs abonnés, c'est-à-dire un expéditeur et plusieurs abonnés. a. Inclure une condition pour les abonnés fondée sur un élément de données dans le message, où seulement les messages qui respectent la condition seront reçus. »
	28	Pièce jointe 4	C3.4 - L'interopérabilité des protocoles est-elle requise? Par exemple, publier REST et vous abonner via AMQP?	Oui, le protocole d'interopérabilité est requis.
	29	Annexe A EDT	Le filtrage des événements est-il requis? (c.-à-d. que le courtier d'événements filtre sur des sujets pour obtenir un sous-ensemble d'événements transmis aux applications abonnées.)	Qui. Voir l'annexe A, Travaux de l'étape 3, article 1.4.2.1: « U2. Établir une rubrique et envoyer des messages à plusieurs abonnés, c'est-à-dire un expéditeur et plusieurs abonnés. a. Inclure une condition pour les abonnés fondée sur un élément de données dans le message, où

				seulement les messages qui respectent la condition seront reçus. »
	30	Pièce jointe 4	C3.1 - Qu'est-ce qui se qualifie comme point d'extrémité unique?	Aux fins de cette sollicitation, un point d'extrémité unique est défini comme une instance d'application unique qui publie ou s'abonne à la solution.
	31	Pièce jointe 4	Quelle est la topologie de déploiement envisagée? Les courtiers d'événements seront-ils déployés exclusivement sur site, dans les cloud publics / privés ou une combinaison des deux?	La topologie de déploiement doit prendre en charge les déploiements sur site et dans le cloud. La topologie de déploiement n'est pas encore définie au-delà de ces exigences. Voir pièce-jointe 4, O5.4 et O5.5.
	32	Pièce jointe 4	Combien de sites nécessiteront le déploiement de paires de courtiers HA? Un site peut être un centre de données appartenant au gouvernement, ou son emplacement de reprise après incident, ou un VPC (nuage privé virtuel) public, etc. Cela permet de définir le nombre total de paires de courtiers HA requises.	Le gouvernement du Canada laisse cette détermination au soumissionnaire sur la base de la recommandation du soumissionnaire pour satisfaire aux exigences. Voir pièce-jointe 4, O5.1, O5.2, et O5.3.
	33	Pièce jointe 4	Quels sont les volumes de transaction attendus et la taille maximale des messages pour la solution?	Voir la pièce-jointe 4 O4.2 pour connaître les volumes de transaction à prendre en charge. Pour le moment, le gouvernement du Canada ne définit pas la taille maximale des messages.
	34	Pièce jointe 4	Quels seraient votre débit de message et votre taille de message moyens par site? Nous essayons de déterminer le nombre total de paires hautes disponibilités requises par site, en fonction des volumes de messages par site.	Voir la réponse à la question n° 33.
	35	N/A	Serait-il possible de donner quelques exemples de flux de travail que vous souhaitez réaliser?	Par exemple: Les événements de la vie (par exemple, naissance, décès) sont publiés dans la solution. Ces événements sont souscrits par plusieurs ministères du GC. Le ministère du GC souhaitera peut-être utiliser le message dans un protocole différent, ce qui nécessitera donc une traduction du protocole.
	36	Pièce jointe 4	Avez-vous une idée approximative du nombre maximal de connexions par paire de courtiers	Voir le critère d'évaluation O4.2 pour le nombre total requis de critères d'extrémité uniques.

			en haute disponibilité ou, dans le cas contraire, du nombre de connexions par site?	Voir la réponse n° 32 concernant la quantité de paires de HA.
	37	N/A	Quel est le fournisseur de services PaaS utilisé ou envisagé par SPC pour la demande de propositions? Par exemple, Pivotal ou OpenShift? Kubernetes fait-il partie de la stratégie de SSC pour l'orchestration des conteneurs?	Le gouvernement du Canada n'a fait aucune référence à la PaaS.
	38	Annexe A EDT	À quoi ressemble le modèle d'engagement une fois qu'un fournisseur passe à l'étape suivante? (Par exemple, le fournisseur sera-t-il responsable de la mise en œuvre de vos flux de travail existants sur le courtier de messages ou s'agira-t-il d'un partenariat avec des employés du GC?). Des informations complémentaires dans ce domaine seraient grandement appréciées.	Voir l'annexe A – Énoncé des travaux, Exigences obligatoires liées au soutien de l'étape 4 et Exigences obligatoires liées au soutien de l'étape 5, S7, S8, et S9. S7 - L'entrepreneur doit fournir des files d'attente et des rubriques à la demande des utilisateurs. S8- L'entrepreneur doit fournir des justificatifs d'identité et des chaînes de connexion. S9- L'entrepreneur doit appuyer l'intégration des nouveaux éditeurs de messages et des abonnés.
	39	PARTIE 5 Articles 5.1.1 et 5.1.2	Notre entreprise et ses entreprises affiliées ne font l'objet d'aucune accusation pénale, condamnation, etc. - devons-nous fournir un certificat en vertu de la section 5.1.1 de la SPD? Nous fournirons une liste des propriétaires dans la section 5.1.2.	Les dispositions relatives à l'intégrité - Déclaration de condamnation à une infraction devraient être remplis et fournis avec la proposition, mais ils peuvent être fournis plus tard Les soumissionnaires ne doivent fournir cette information que si cette exigence s'applique à eux. Un formulaire de déclaration d'intégrité doit être soumis uniquement lorsque: 1. le fournisseur, une de ses affiliées ou un premier sous-traitant proposé de a été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle au cours des trois dernières années dans un pays autre que le Canada, et cette infraction peut, à la connaissance du fournisseur, s'apparenter à l'une des infractions énumérées dans la Politique d'inadmissibilité et de suspension (la «politique»); et

				2. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir les attestations exigées dans les <u>Dispositions relatives à l'intégrité</u> .
	40	Pièce jointe 5 Formulaire d'Attestation	Formulaire 5.1 – Formulaire d'attestation du fabricant d'équipement d'origine- avons-nous besoin de le compléter si notre entreprise est le soumissionnaire et le fabricant OEM?	Non.
	41	Annexe C LVERS	Annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité – Ci-joint comme document séparé est manquant.	Le document <u>Annexe C LVERS</u> , a été publié dans le cadre de la modification 3.
	42	PARTIE 3 Article 3.6	Section 3.6 (page 18) - ISCA - Soumission de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement – notre entreprise compte ~200 actionnaires, dont l'un détient la majorité des actions et a le droit contractuel de nommer la majorité des membres de son conseil d'administration. Les autres actionnaires sont composés de plusieurs investisseurs institutionnels mais principalement de salariés et d'anciens salariés. Question: Devons-nous nommer tous nos actionnaires individuellement, étant donné qu'ils ne contrôlent pas l'entreprise?	Dans les cas où un actionnaire majoritaire détient le contrôle de la société, seules les informations de cet actionnaire majoritaire sont requises.
	43	Pièce jointe 3	Can we override the 1000 character limit for the technical response document?	Voir la réponse n° 31 (Modification n° 003)
	44	Pièce jointe 4	O5.2 - what could be the average spool accumulated across all consumers during an outage, for RPO?	Voir la réponse n° 19 (Modification n° 003)
	45	Pièce jointe 4	What is the definition of 3rd party products? If a vendor decides to bundle in open source libraries, are they considered 3rd party?	Voir la réponse n° 23 (Modification n° 003)
	46	Pièce jointe 4	O4.1 - delivery receipts - who should get them? Publisher? Or some Audit application?	Voir la réponse n° 26 (Modification n° 003)
	47	Annexe C LVERS	L'annexe C La section 15 dit que des instructions supplémentaires sont supposées	Les instructions de l'annexe C LVERS ont été publiées dans le cadre de la modification 4.

Solicitation No. - N° de la Sollicitation
2B0KB-1874371

Amdt. No. - N° de la modif.
004

Buyer ID - Id de l'acheteur
C32

Client Ref. No. - N° de réf. du client
RAS 18-74371-0

File No. - N° du dossier C
32843300

CC No./N° CCC - FMS No./N° VME

			être jointes à l'annexe C, où pouvons-nous trouver ces instructions supplémentaires?	
	48	Pièce jointe 4	O6.1. Comment le Canada s'attend-il à ce que l'authentification soit gérée et s'il existe une implémentation Active Directory existante ou similaire, avec laquelle nous nous attendons à une intégration?	Le Canada s'attend à ce que le soumissionnaire fournisse une capacité de gestion sécurisée des justificatifs d'identité. Cela pourrait inclure l'intégration à une implémentation Active Directory existante.